



Doc. 13293
01 octobre 2013

La sécurité nationale et l'accès à l'information

Amendement¹ n° 11

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.8, deuxième phrase, remplacer les mots « un organisme indépendant » par les mots suivants :

« une instance nationale ».

1. 2013 - Quatrième partie de session

